

COMMUNE DE CLÉGUER

PLAN LOCAL D'URBANISME

PLU approuvé le 11 juillet 2016,
Mis à jour le 28 novembre 2017,
Revisé (révision allégée n° 1) le 02 octobre 2023

Modification de droit commun n° 1

PLAN A

A

B

Echelle : 1/5 000

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du 02 octobre 2023

Le Maire,
Alain NICOLAZO

Logo of Cléguer

Logo of the Municipality of Cléguer

PLAN DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

0

100

200

300

400

500 m

Légende

- ☆ AC1_J : Servitude de protection des monuments historiques inscrits
- I3 : Périmètre de servitude autour d'une canalisation de transport de gaz
- I4_A : Périmètre de servitude autour d'une ligne électrique de distribution aérienne
- AC2_J : Servitude relative aux sites inscrits
- AC1_C : Servitude de protection des monuments classés
- AC1_J : Servitude de protection des monuments inscrits
- AS1_e : Périmètre de protection des captages d'eau potable - protection éloignée
- AS1_r : Périmètre de protection des captages d'eau potable - protection rapprochée
- I3 : Périmètre de servitude autour d'une canalisation de transport de gaz
- I4_A : Périmètre de protection autour d'une ligne électrique de distribution aérienne
- PM1 : Périmètre de prévention des risques inondation (PPRI) - Aléa faible
- PM1 : Périmètre de prévention des risques inondation (PPRI) - Aléa moyen
- PM1 : Périmètre de prévention des risques inondation (PPRI) - Aléa fort
- T5 : Servitude aéronautique de dégagement
- T7 : Servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement (s'applique sur toute la commune hors T5)

Blanchère Et Dantation Entourant La Chapelle Notre-dame De Vertue
Chapelle Notre-Dame-de-Vertue